



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## **Présentation de la certification et textes organisateurs**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) dans le second degré a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie et d'asseoir ainsi leur légitimité.

Pour la 3ème année consécutive, une session de CAFFA a été ouverte dans notre académie. Cette certification a pour objectif de constituer un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs. Elle ne constitue en aucun cas une forme de reconnaissance de la valeur professionnelle. Elle s'adresse aux enseignants qui ont le projet de devenir formateur académique et de développer des compétences spécifiques à cette mission.

La présente certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Le candidat en exercice, se prépare aux attendus de l'examen qui se déroulent en deux temps. La première année est consacrée à l'épreuve d'admissibilité. La deuxième année, il se constitue une expertise et se prépare aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules prévus dans le cadre du plan académique de formation.

Le jury recommande aux candidats, dès l'admissibilité, de s'inscrire et de participer aux formations académiques organisées en partenariat avec l'ESPE LNF et de prendre connaissance des textes officiels suivants :

Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 sur le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Arrêté du 20 juillet 2015 publié au bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

L'ensemble des documents liés à l'inscription sont accessibles sur le site de l'académie de Lille sous l'onglet « examens et concours ».

Le présent rapport de jury vise à expliciter les exigences de cette certification en prenant appui sur les textes organisateurs ainsi que sur l'analyse des épreuves de la session 2018 réalisée par les membres du jury de l'académie de Lille.

Si vous vous engagez dans cette certification, nous vous conseillons d'en informer votre supérieur hiérarchique ainsi que le groupe d'inspecteurs dont vous dépendez afin d'expliquer votre démarche et vos motivations. Ces derniers pourront ainsi suivre de votre parcours et envisager un accompagnement.

Nous vous conseillons également de prendre contact avec des collègues qui exercent les fonctions de formateurs académiques afin d'échanger sur les dimensions qu'elles recouvrent.

Les membres du jury cherchent à identifier chez les candidats des compétences de formateur en devenir, plus ou moins abouties notamment selon l'expérience du candidat et le moment de la certification. Il est cependant indispensable de démontrer une capacité de formalisation des compétences professionnelles associée à une prise de recul réflexif. Cette posture est nécessaire à la projection dans des missions de formation. En effet, le rôle d'un formateur dépasse largement la capacité à témoigner de sa pratique d'enseignant pour s'ancrer dans le "Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatif" et les domaines qu'il recouvre.

## **La session 2018**

### **Le jury**

Le jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, est composé d'un inspecteur du second degré représentant le recteur d'académie, d'un chef d'établissement d'EPL, d'un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et d'un formateur académique.

### **Composition du jury de l'académie de Lille**

Présidente :

Sophie JOMIN-MORONVAL, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale

Vice-Président :

Pierre LEDUCQ, Inspecteur de l'éducation nationale, enseignement général

Membres :

Philippe SENELLART, Inspecteur de l'éducation nationale du 1er degré

Anne MILHE, Provisoire du Lycée Yves Kernanec - Marcq en Baroeul

Albine COURDENT, Formatrice académique à l'ESPE LNF

Membres des commissions :

Christine DALBERT IA-IPR Histoire et Géographie

Anne Milhe Provisseure Lycée Kernanec - Marcq en Baroeul

Philippe Senellart IEN Lens

Albine Courdent Directrice adjointe de l'ESPE LNF

Frédéric Casiez IA IPR de Lettres

Béatrice Mecqinon IA IPR d'espagnol

Cédric Szostak Provisseur au lycée Lurçat - Maubeuge

Christophe Prath IEN Lille 2 Loos

Brigitte Monfroy ESPE LNF

Eric AUJAS IEN EG Lettres Histoire

Denis Dessenne Provisseur adjoint Lycée Kernanec - Marcq en Baroeul

Patricia Picques IEN Seclin

Danièle Dubois Directrice adjointe de l'ESPE LNF

Christian WALTER IA-IPR d'Allemand

Valérie Borragini Principale Clg H. Wallon - Divion

Gerry Quennesson IEN Boulogne

Virginie Reynaert DAFOP Adjointe

### **Les statistiques et les résultats**

	Admissibilité	Admission
Nombre d'inscrits	59	30 dont 14 inscrits à l'épreuve "analyse de pratique" et 15 inscrits à l'épreuve "animation d'une action de formation"
Nombre de candidats qui se sont présentés	55	21
Nombre d'admis	43	13

### **Les grilles d'évaluation**

Les items et indicateurs d'évaluation ont été définis au regard des textes organisateurs de la certification. Les candidats sont positionnés selon 4 niveaux de maîtrise.

	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<b>Le candidat qui s'adapte et se projette</b>	<i>Sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés</i>
	<i>La motivation du candidat à devenir formateur</i>
<b>Le candidat, son expertise et la formation</b>	<i>Sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation</i>
	<i>Son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative</i>
	<i>Sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation</i>
<b>Le recul du candidat sur son parcours</b>	<i>La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours</i>
	<i>L'analyse sur ses propres pratiques</i>
<b>Le candidat dans le contexte local</b>	<i>Sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'établissement</i>
	<i>Son investissement dans le projet d'établissement</i>
	<i>Son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation</i>
<b>Le candidat et sa maîtrise des outils numériques</b>	<i>Usage pertinent du numérique</i>

## **Description de l'épreuve d'admissibilité et des éléments évalués**

Elle se fonde sur un entretien s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat. Ce dernier comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Les 3 temps d'évaluation de l'admissibilité (dossier, exposé ou entretien) s'articulent de manière complémentaire. Chacune de 3 composantes de l'épreuve permettra d'évaluer tout ou partie des compétences. Il n'est pas nécessaire de démontrer la maîtrise de chacune de ces compétences à chaque étape.

Les parties qui suivent sont constituées d'une description des modalités et des attentes du moment de l'épreuve concerné puis de conseils formulés par les membres du jury.

- Le dossier

Il doit être dactylographié en Arial 10, interligne simple, au format 21 x 29,7 cm et être ainsi présenté :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À ce dossier, vous pouvez joindre des documents en annexe. L'ensemble des pages des éléments constitutifs du dossier devra obligatoirement être relié.

Le dossier consiste en la présentation de votre itinéraire professionnel. Il s'attache également à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Il doit permettre d'apprécier :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés ;
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation ;
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation.

- L'exposé

Il est d'une durée maximale de 15 minutes. Le candidat y présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours, une expérience professionnelle significative notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation. L'exposé doit révéler la capacité du candidat à faire des choix d'éléments particuliers afin de permettre un approfondissement et de révéler une prise de recul de ses pratiques professionnelles.

- L'entretien

L'entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes, a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative et enfin sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.

- Éléments remarquables qui ont permis aux candidats d'être admissibles

L'épreuve d'admissibilité s'appuie sur un rapport d'activité, un exposé et un entretien. Chacun de ces éléments a une spécificité et il convient de s'en emparer pour démontrer une capacité d'analyse de son parcours et des exigences de la certification. L'exposé n'a pas pour objectif de répéter le contenu du dossier. Même s'il constitue un support, il pourra par exemple être le moment d'approfondir des éléments particuliers choisis spécifiquement. La capacité à se détacher de ses prises de notes pour « faire vivre son oral » est particulièrement apprécié.

Les membres du jury ont particulièrement valorisé les candidats qui se sont révélés en capacité de faire état d'une véritable analyse réflexive de pratiques d'enseignant et / ou d'une dynamique de formation en tant que formé ou formateur. Cette prise de recul permet une analyse problématisée de leur parcours ainsi que l'émergence des compétences en construction du formateur.

Il est attendu que cette projection prenne appui sur une connaissance du système éducatif et des enjeux qu'il véhicule mais également sur des connaissances scientifiques référencées. L'ouverture sur les dimensions de la recherche fait partie intégrante de la posture du formateur.

Les compétences s'ancrent dans un contexte professionnel. Le candidat doit pouvoir démontrer la compréhension du fonctionnement de l'établissement d'exercice, des caractéristiques du public accueilli ou encore des outils de pilotage de l'EPL. Les compétences prennent également appui sur une expertise disciplinaire ou sur la connaissance de problématiques transversales pluridisciplinaires. Le candidat devra en témoigner.

Enfin, il est apparu nécessaire, dans l'un ou l'autre des moments de cette épreuve, de témoigner d'une connaissance des missions et compétences requises pour être formateur (et des textes qui les encadrent). Cet appui est indispensable afin de démontrer une réflexion approfondie dans la projection du métier de formateur.

- Éléments remarquables conduisant à l'échec de certains candidats

Un certain nombre de dérives observées ont conduit à l'évincement de certains candidats.

Les candidats qui ont présenté un listing d'actions ou une présentation de leur parcours (ou d'une expérience) sans relier ceci à une analyse réflexive ou à la projection dans les compétences du formateur n'ont pas été admissibles. Ceci implique de connaître finement les missions du formateur.

La faiblesse des apports conceptuels ou des connaissances dans les dimensions de la formation a également été pénalisé.

Dans la forme, les membres du jury conseillent aux candidats d'éviter les phrases trop lourdes ou l'emploi d'un lexique pompeux.

- Conseils aux candidats

Le dossier est composé d'un rapport d'activité ainsi que des rapports d'inspection et d'évaluation administration administrative. Nous attirons votre attention sur le fait que la présence de l'ensemble de ces éléments est indispensable. Le rapport d'activité comprend 5 pages maximum hors annexes.

Ces dernières n'ont pas pour but d'alourdir le dossier et leur présentation doit être pensée et choisie spécifiquement.

La préparation de l'épreuve d'admissibilité du CAFFA devra s'accompagner de la lecture d'ouvrages de référence permettant notamment la clarification et l'approfondissement de concepts et de fondements (gestes professionnels, praticien réflexif, didactique...).

Il est conseillé de se former personnellement, par le biais d'actions disciplinaires et transversales, selon différentes modalités. L'implication réfléchie dans sa propre dynamique de formation ainsi que l'éventuel investissement en tant que formateur est une réelle plus-value qui permettra l'identification de gestes professionnels spécifiques ou communs entre ces deux actions : enseigner et former.

Nous conseillons aux candidats de mener une réflexion approfondie sur le "passage professionnel" de l'enseignement à la formation. Cette mutation du statut d'enseignant à celui de formateur implique souvent des transformations éventuelles de posture et de démarches.

Nous vous invitons également vivement à porter une attention constante à la rédaction, à l'orthographe ainsi qu'à l'expression orale. L'usage du vidéo projecteur mis à votre disposition peut constituer une plus-value. Il convient de s'y entraîner de manière à ce que ce support vienne en illustration du propos sans alourdir ou complexifier la tâche du candidat.

## **Conclusion**

De manière générale, nous conseillons vivement aux candidats de s'emparer de l'accompagnement proposé par l'ESPE LNF dès l'épreuve d'admissibilité.

La rédaction d'un rapport spécifique aux épreuves d'admission est en cours de rédaction ; la lecture de ce présent rapport apporte d'ores et déjà des informations qui peuvent aisément être transférées pour les épreuves d'admission.

Enfin, nous vous alertons sur le fait que les épreuves d'admission impliquent un investissement important. Il est à noter qu'un candidat déclaré admissible peut garder le bénéfice de cette admissibilité. Il dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen. Nous vous conseillons ainsi de peser la charge de travail et de vous présenter à l'admission sans précipitation, si possible avec une expérience étoffée.